

## Rapport président

Comme déjà relaté en janvier dans la lettre de vœux 2016, dans l'année écoulée le comité s'est engagé fortement dans plusieurs actions, soit de soutien au proches, (comme les entretiens individuels), soit de sensibilisation et destigmatisation : les Journées de la schizophrénie avec la participation active du CMPA et CMPEA, les rencontres du Triangle avec la collaboration étroite de l'Association Pinos, Caritas Jura, Info Entraide Jura, Pro infirmis, l'Action « Franc symbolique » au Lycée, qui a permis de contacter et sensibiliser les étudiants de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année sans oublier les sites d'information A3Jura et A proche toi Jura et la page facebook.

Un grand Merci à toutes et tous, soit des membres du comité, d'autres membres de l'A3 Jura, des professionnels de différents milieux, médical-infirmier, social, scolaire, politique et administratif qui nous ont aidé et permis d'effectuer ses actions.

Pour plus d'information voir le rapport d'activité 2015 et l'historique sur le site A3 Jura

Concernant la situation de la psychiatrie cantonale on peut constater une amélioration de l'offre ambulatoire, notamment concernant la prise en charge des personnes en crises aux urgences de l'Hôpital du Jura avec un premier triage, comme déjà informé lors de la dernière assemblée générale.

Pour rappel voici les points principaux :

- Un infirmier en psychiatrie aux urgences présent en permanence.
- Disponibilité d'un assistant en psychiatrie dans un délai d'une heure, plus rapidement de 8h00 à 17h00. ;
- Après évaluation et thérapie d'urgence une décision rapide peut être prise pour hospitalisation à Bellelay ou organiser le traitement post-urgence :
  - , soit à la consultation rapproché par les médecins de la consultation rapide au CMPA dans un délai d'une semaine pour les situations aiguës (prise en charge courte),
  - soit renvoi chez le médecin traitant (psychiatre ou médecin de premier recours),
  - soit consultation organisée au CMPA
- Au CMPA possibilité d'un consilium (évaluation, pose d'un diagnostic et proposition thérapeutique) sur demande du médecin traitant
- Intervention et consilium dans les services de l'Hôpital du Jura sur demande du médecin du service
- Intervention d'une infirmière spécialisée en psychiatrie à domicile (aussi pour les personnes non suivies par le CMPA) sur demande du médecin ou psychiatre traitant
- « création prochaine d'un centre de jour psychoéducatif spécialement pour aider les personnes souffrant de troubles psychiques chroniques dans le cadre de l'UAP (Unité d'Accueil Psycho-éducatif). Je me permet de citer l'article sur le rétablissement dans la maladie psychique du Quotidien Jurassien, page Magazine Santé du 29 mars 2016,

le centre du jour psychoéducatif sert selon la Dresse Charmillot à retrouver une vie sereine et épanouissante... en compagnie de leur proches, dont le soutien est indispensable, tout au long du processus »

- J'aimerais aussi signaler un élargissement et restructuration de l'unité d'accueil psycho-éducative (avec le Foyer Decours à Chevenez /16 places) et les Appartements protégés Decours à Porrentruy (11 places).
- Ouverture d'une unité d'observation aux urgences (4 lits) pour les premières 24 h

Pour compléter la liste d'offre du Jura je rappelle les intervention d'infirmière avec une formation en psychiatrie des services d'aides et soins à domicile, les infirmier/ères indépendant œuvrant dans le domaine de la psychiatrie, certaines activité d'accompagnement de Pro Infirmis et Caritas et l'institution PINOS à Courtemaîche, sans oublier les psychiatres en pratique privée et les médecins généralistes-

Par contre la mise sur pied d'un hôpital du jour que toutes instances politiques, sociales s et médicales retiennent comme impératif et primordiale n'a pas encore vu le jour...on nous l'assure pour fin de cette année.

D'autre part l'hospitalisation en milieu psychiatrique dépend des possibilités d'hébergement à Bellelay ou Préfargier et il est parfois un parcours du combattant pour le médecin traitant ou l'assistant des urgences. Ici aucune solution à court terme n'est à prévoir. Une solution inter cantonale serait préférable, mais il semble difficile de surmonter les barrières cantonales spécialement pour des problèmes administratifs et peut-être par manque de volonté politique.

La nouvelle politique hospitalière du canton de Berne avec l'imposition d'autonomisation des institutions psychiatriques, les réductions des postes et à mon avis aussi des prestations, qui en découlent, aggrave une situation déjà difficile malgré les assurances données par la direction des Services psychiatriques Jura bernois-Bienne Seeland.

Sur le plan romand il faut souligner le rôle positif et de plus en plus important de la Coraasp (Coordination romande des associations d'action en santé psychique) dont l'A3Jura fait partie, avec ses prises de positions de défenses des personnes souffrant d'une troubles psychique et de ses proches, par exemple concernant la nouvelle révision en cours de l'AI ,ses propositions et actions dans le domaine sociale, les actions de destigmatisation, les interventions à faveur d'une d'intégration dans la société adaptée à la souffrance des personnes, de rappel des droit des patients et des proches ( p.ex. La charte des proches), ou des actions de lobbying au parlement à Berne

En conclusion je constate qu'il reste encore « beaucoup de pain sur la planche de la psychiatrie »...et nous avons besoin de votre soutien et aide passif et spécialement actif.

Merci